

ORGANISATION DU TRAITE DE L'ATLANTIQUE NORD
NORTH ATLANTIC TREATY ORGANIZATION

65

(812)

25 SEPT 1961

PLACE DU MARECHAL
DE LATTRE DE TASSIGNY
(Porte Dauphine)
PARIS-XVITél. : KLEber 50-20
~~NATO SECRET~~
ANNEX H to
PO/61/720ORIGINAL: ENGLISH
25th September, 1961REPLY FROM TURKEY TO SACEUR'S
"PLAN OF ACTION - NATO EUROPE" *

The Turkish General Staff has taken the following steps in line with SACEUR's recommendations as contained in document SHAPE 167/61;

- (1) The manning level of M-Day Divisions has been raised to 91%, except for officers and NCO's.
- (2) The planned inactivation of three F-84 G squadrons has been delayed.
- (3) Control and Reporting Units will be reinforced to ensure their twenty-four hour operation.
- (4) The studies undertaken by the Turkish General Staff in order to ensure the balanced logistic support of all services are almost completed. Steps are taken to obtain the necessary executive action so that the part of the requirements, stemming out of the above-mentioned study, which could be realised by available national resources, be carried out.
- (5) It will be possible to meet to a great extent the established requirements for NCO's and specialists during the year 1962.
- (6) Efforts will be made to intensify training of Army Corps and Division Headquarters.
- (7) The deployment of forces for timely and smooth implementation of EDP is achieved.
- (8) Steps have been taken to obtain the necessary executive action in order to carry out measures to improve and activate reserve and mobilisation training.

* SHAPE 167/61NATO SECRET

NATO SECRET
ANNEX M to
PO/61/720

-2-

- (9) The period that ships undergoing overhaul and repair are kept out of service will be reduced to the strict necessary minimum.
- (10) The implementation of measures other than those mentioned hereinabove and which in majority relate to logistical requirements depends on the level of external aid to be extended to Turkey.

The Turkish Delegation may eventually revert on the subject of Turkish Armed Forces' logistic and equipment shortages.

NATO SECRET



ORGANISATION DU TRAITE DE L'ATLANTIQUE NORD
NORTH ATLANTIC TREATY ORGANIZATION

81

PLACE DU MARECHAL
DE LATTRE DE TASSIGNY
(Porte Dauphine)

PARIS-XVI

Tél. : KLEber 50-20

NATO SECRET
ANNEXE M au
PO/61/720

ORIGINAL: ANGLAIS
25 septembre 1961

REPOSE DE LA TURQUIE/AU "PLAN D'ACTION POUR LA ZONE
EUROPEENNE DE L'OTAN" ETABLI PAR LE SACEUR #

L'Etat-Major Général des forces armées de Turquie a pris les mesures suivantes conformément aux recommandations du SACEUR figurant dans le document SHAPE 167/61:

- (1) Les niveaux d'effectifs des Divisions du Jour M ont été portés à 91%, sauf en ce qui concerne les officiers et sous-officiers.
- (2) La dissolution de trois escadrons de F-84 G prévue dans les plans a été ajournée.
- (3) Les unités de détection et de contrôle seront renforcées pour leur permettre d'opérer 24 heures sur 24.
- (4) L'Etat-Major Général des forces armées de la Turquie a presque achevé les études qu'il a entreprises pour assurer aux trois armées un soutien logistique équilibré. Des dispositions sont prises pour obtenir les mesures d'exécution nécessaires afin de répondre aux besoins découlant de l'étude susmentionnée et susceptibles d'être couverts grâce aux ressources nationales disponibles.
- (5) Il sera possible dans une large mesure de couvrir les besoins prévus en sous-officiers et spécialistes au cours de l'année 1962.
- (6) Des efforts seront déployés en vue d'intensifier l'instruction des quartiers généraux à l'échelon armée, corps d'armée et division.
- (7) Les forces ont été déployées de telle façon que le Plan de Défense d'Urgence puisse être appliqué en temps voulu.

SHAPE 167/61

NATO SECRET

NATO SECRET
ANNEXE M au
PO/61/720

- 2 -

- (8) Des dispositions ont été prises en vue d'obtenir les mesures d'exécution nécessaires pour améliorer et accélérer l'instruction des réserves et des éléments mobilisables.
- (9) La durée pendant laquelle les navires en cours de révision et de réparation sont hors de service sera réduite au strict minimum nécessaire.
- (10) La mise en oeuvre de mesures autres que celles qui sont mentionnées ci-dessus et qui concernent pour la plupart des besoins logistiques dépend du niveau de l'aide extérieure qui sera fournie à la Turquie.

La Délégation de la Turquie fournira peut-être ultérieurement des renseignements complémentaires au sujet des déficits des forces armées turques en matériel et en soutien logistique.

NATO SECRET